

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 5 juillet 2019 pour le jeudi 11 juillet 2019 à 19 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 11 juillet 2019

N° 56

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mr BERTEAUX Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mrs PERROT Marc, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle.

Excusés : Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BRANCHE Pascal, Mmes EPITALBRA Aude, NAGA Cécile, ECOCHARD Laurence, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Absente : Mme MOREL Rachel.

Mme TRENTESAUX Claudine a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr BRANCHE Pascal a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme PONCETY Claire.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mme NAGA Cécile a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PERROT Marc.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 56 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques BOURGIER est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité les comptes rendus des séances des 6 et 20 juin 2019.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. - Personnel communal, prochaine rentrée scolaire :

Suite à la réorganisation des services présentée lors de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2019 par Mesdames Trentesaux et Bourdin, il convient maintenant de transformer les postes qui changent de volume horaire à la rentrée 2019/2020 et de supprimer certains qui sont devenus vacants suite à des mutations et départs en retraite.

Après avis favorable du comité technique paritaire, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} septembre 2019 comme suit :

- modification de deux postes CDI de droit public (agents surveillance restaurant scolaire et garderie) : passent de 14 h à 21 h/semaine (seront annualisés).
- suppression poste adjoint administratif à mi-temps (départ suite à mutation)
- suppression poste de rédacteur (recrutement sur un grade inférieur)
- suppression poste adjoint technique (départ en retraite non remplacé dans l'immédiat)
- suppression CDI de droit public (agent nommé stagiaire en vue de titularisation)
- suppression postes permanents de 4/35^{ème} et 15/35^{ème} remplacés par contrats pour accroissement temporaire d'activité à 4/35^{ème} et 16/35^{ème} pour les écoles et le restaurant scolaire.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.2. – Service de dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques. Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1^{er} octobre 2018, la réglementation va imposer aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Décision : Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

1.3. – Conseil d'agglomération du 1^{er} juillet 2019

Monsieur le Maire et Madame Isabelle Franck, délégués communautaires, présentent à l'assemblée le compte rendu du Conseil d'agglomération du 1^{er} juillet 2019. L'ordre du jour portait notamment sur la présentation et l'adoption du projet de territoire et sur les nouvelles modalités de partage de la fiscalité économique :

Le projet de territoire :

Le projet de territoire est d'abord à destination des habitants afin qu'ils identifient les compétences et champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération et les projets en développement. Il vise aussi à définir le visage que les élus, membres du conseil de développement et partenaires, souhaitent donner au territoire à l'horizon 2025. Ainsi, le projet de territoire, en fixant enjeux et orientations majeurs, définit le cadre d'action pour les élus et les partenaires pour les années à venir. La démarche de diagnostic partagé est le gage d'une appropriation et d'une acculturation aux enjeux du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce diagnostic est à la fois partagé avec les élus du territoire (élus communautaires, élus municipaux), les membres du conseil de développement («Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs [...] est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci »), les socio-professionnels (chambres consulaires, associations, entreprises,...) et les institutionnels (autres collectivités, services déconcentrés de l'Etat, organismes sociaux). Ces partenaires ont été associés de façon indépendante

ou a contrario à la faveur d'ateliers partenariaux selon les thèmes. Plus d'une centaine de rencontres d'échanges ont ainsi été organisées. La démarche a été scandée par de nombreuses séances du comité stratégique du projet de territoire, en l'occurrence, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, afin de valider les principaux jalons de l'itinéraire menant à la validation du document.

Ainsi, ce sont plus de 500 personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce travail.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) développe son projet de territoire autour de deux ambitions :

- L'ambition de la transition écologique ;
- L'ambition de l'unité, de la cohésion et de la solidarité.

Il existe déjà un document de référence : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui constitue le socle de la réflexion autour du projet de territoire.

L'ambition de la transition écologique : elle irrigue, transcende la démarche globale dans la mesure où il s'agit d'une priorité absolue. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse doit accompagner la transition par la mise en place de l'ensemble de ses politiques publiques (habitat, transports, gestion des déchets, agriculture,..) mais elle doit également être actrice de la transition avec des objectifs de production d'énergie renouvelable.

L'ambition d'unité, de cohésion et de solidarité : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, lors de la fusion, représentait un ensemble cohérent. Le projet de territoire a donc pour ambition de traduire cette cohésion. Il s'agit notamment de travailler le lien urbain/rural, d'aider les territoires les plus faibles souvent en milieu rural au même titre qu'il faut aider les populations les plus faibles qui se trouvent plutôt en zone urbaine. La question de la solidarité entre tous les territoires composant la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse mais également entre tous les habitants s'incarne dans plusieurs pans du projet de territoire.

Le contenu :

Le projet de territoire a été bâti autour de cinq schémas stratégiques, eux-mêmes décomposés en seize schémas directeurs reprenant les politiques publiques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, comme autant de compétences exercées par la CA3B depuis la fusion. Mais le projet de territoire n'est pas un simple panorama des compétences de la collectivité (il peut même arriver que les schémas traitent de sujets qui ne relèvent pas de la compétence de la CA3B) ni un rapport d'activité. Il dessine le portrait d'un territoire à l'horizon 2025 et au-delà. Il constitue le socle théorique et répertorie les chapitres de l'histoire que la CA3B, territoire nouveau et émergent, va désormais raconter.

Politique fiscale et partage de fiscalité :

Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) dans les zones d'activités économiques (ZAE) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, dûment complétée, prévoit en son article 29 que lorsqu'un « *groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques* ».

Sur la base de ce texte, il est proposé ici d'étendre le mécanisme de partage de fiscalité initié sur la zone du cadran, et plus précisément de TFPB, à l'ensemble des zones existantes et futures présentes sur le territoire de la CA3B.

Dans ce cadre :

➤ Le partage conventionnel de fiscalité ne s'appliquera qu'à concurrence des implantations sur les nouvelles zones, des nouvelles implantations sur les zones existantes ou extension d'implantations (augmentation physique de la valeur locative) sur les ZAE communautaires ;

➤ La proportion de reversement de la TFPB communale sera de 50% au profit la CA3B pour les zones d'activités économiques du territoire, la logique étant que la commune conserve une part correspondant aux charges qu'elle supporte réellement. Les situations étant hétérogènes, un bilan sera fait des charges supportées effectivement par les communes et la CA3B, afin d'harmoniser progressivement les pratiques ;

➤ Les communes autoriseront l'accès à l'information fiscale par la CA3B sur les nouvelles implantations afin d'établir les conditions de la mise en place de l'émission du titre de recettes y afférent.

Convention de reversement de la taxe d'aménagement

L'article L.331-2 du code de l'urbanisme prévoit que tout ou partie de la taxe perçue par les communes peut être reversé à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont elles sont membres dans des conditions prévues par des délibérations concordantes des Conseils Communautaires et Conseils Municipaux.

Avant la fusion des différents EPCI constituant aujourd'hui la CA3B, il existait deux dispositifs de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement aux EPCI :

➤ Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse (CCMB) : la taxe d'aménagement faisait l'objet d'une convention de reversement aux conditions suivantes : lorsque le taux communal est fixé à 5%, le montant du reversement s'effectuait à hauteur de 2 points du taux voté, à la CCMB ; lorsque le taux communal est supérieur à 5%, la commune conservait 5 points du taux voté et reversait à la CCMB, la part restante.

➤ Communauté d'Agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) : la convention de reversement portait sur 100 % du produit de la taxe d'aménagement pour les ZAE communautaires, sur lesquelles BBA avait investi.

Il est donc proposé une extension du dispositif à l'ensemble des ZAE de la CA3B avec une harmonisation du contenu des conventions en établissant à 100% le retour de la part communale de la taxe d'aménagement à la CA3B.

Par ailleurs, il pourra être recherché un objectif d'homogénéisation des taux de taxe d'aménagement sur le territoire à moyen terme. Un bilan de la mesure sera établi à 5 ans.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Décision modificative : subvention à l'OCCE de l'Ain

Pour permettre aux élèves de participer au rallye lecture, il y a lieu de verser une participation à l'OCCE de Bourg-en-Bresse. Le montant de cette participation s'élèvera à la somme de 500 euros.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

2.2. – Convention d'occupation du domaine public

Monsieur Claude Carte présente à l'assemblée la demande formulée par Monsieur Sylvain Fargue, gérant de la boucherie du Centre-village, en vue d'installer une poubelle réfrigérée à l'arrière de son bâtiment, rue Joseph Juénin. A cet effet, il est nécessaire d'élaborer une convention pour utilisation du domaine public, sachant que l'implantation envisagée ne devrait ni nuire à la circulation ni restreindre les capacités de stationnement.

Monsieur Carte rappelle les spécificités de ce type de commerce, et la nécessité de lui permettre de gérer au mieux les déchets liés à cette activité.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours

Salle Polyvalente :

Remplacement de l'évier et construction d'un plan de travail par Menuisiers du Revermont, travaux terminés.

Pose de grooms effectuée sur trois portes (MDR).

Pose d'un radiateur à commande temporisée au plafond du hall sur la porte d'entrée (Flow Elec.)

Réfection de peintures : entre 15 juillet et 15 août 2019 : entreprise Chichoux Gilles.

Remontées capillaires : le 9 juin 2018, l'entreprise Axe assèchement mettait en place un appareil destiné à inverser la polarité électronique du bâtiment. Il était prévu qu'un an après, rendez-vous serait pris pour effectuer des mesures d'hygrométrie, afin de vérifier le bon fonctionnement du système.

Le 9 juin 2019, ces mesures ont été effectuées, en présence de Mme LYSIAC, Mr. Claude CARTE et Mr Jean-Jacques Bourgier.

Les nouvelles mesures confirment ce que nous avons constaté depuis quelques temps : l'humidité mesurée à 0.30 m, 1,00 m et 1.8 om a considérablement diminué. Exemple : mur EST à 30 cm du sol, en 2018 : 120.5 ; en 2019 : 55.7.

Nota : le taux d'humidité de l'air constaté ce jour était de 60.2%, alors qu'en 2018 il était de 50.8%.

Entretien avec Monsieur Christian Rivoire : constat que depuis quelques temps déjà, le balai qu'il utilise (2ml de large) glisse beaucoup plus facilement sur le sol du gymnase.

Mme Lysiac de Axe Assèchement, nous confirme qu'en 2020, des travaux de peinture en sous-bassement, pourront être entrepris.

Concernant l'alarme de la salle : le clavier et les batteries ont été remplacés par le délégataire.

Les barilletts des portes ont été remplacés, et seront remis en place pour le 15 août.

Un devis a été demandé à l'entreprise CLERE, concernant le remplacement total des pommeaux de douches (il n'existe plus de pièces détachées pour modèle existant).

Ca3b Assainissement : L'entreprise Richard TP pose actuellement le dernier tronçon E.U. entre l'ancien four « Rosset » et le chemin de La Combe. Les branchements des trois nouvelles maisons d'habitation seront réalisés en même temps. Des regards de jonction seront posés au droit de la future voie en direction du collège.

La phase suivante concernera la fibre optique avec une fouille en tranchée et pose des fourreaux sur toute la longueur du chantier. Cette opération se déroulera sur une ou deux journées, avec l'utilisation d'une trancheuse dont la vitesse de travail est de 100 ml à l'heure, qui déroulera les fourreaux en même temps. S'ensuivra le remblaiement en béton de la tranchée, puis le chargement et l'évacuation des déblais.

Une communication auprès des riverains sera faite, car la rue sera barrée, et les riverains selon leurs lieux d'habitation, ne pourront sortir ou rentrer chez eux ; La date prévue est le 6 ou le 7 août 2019.

Viendra ensuite la pose de chambres de tirage (tous les 50 ml environ).

Il restera alors, en assainissement deux petits chantiers à exécuter : l'un au droit du chemin de Moland, (modification de regards) et l'autre sur la placette de retournement de l'allée des Sorbiers (construction d'un déversoir d'orage du fait que le lotissement des Bouleaux, situé en amont, est en réseau unitaire).

Siea/ Entreprise Babolat : Route de Tréconnas, le poteau d'éclairage situé en propriété privée sera déplacé le mercredi 17 juillet 2019, en coordination avec l'entreprise Richard TP.
D'autre part, rendez-vous a été fixé pour le vendredi 12 juillet concernant les diverses modifications d'éclairage public.

Siea et maîtrise d'oeuvre Suez : Réunion du mercredi 3 juillet 2019 en présence de Mr. JY Flochon et Joly.

Il s'agissait d'étudier le renforcement de la ligne électrique, route de Jasseron, pour le futur lotissement des Carpatas, en tenant compte du fait que la ligne passe sur le tènement de la surface commerciale.

D'autre part :

Suppression partielle de la ligne 20kv : liaison souterraine du poteau située dans le bas fond au nord, au transformateur situé rue de la gare.

Liaison souterraine du même poteau au futur transformateur de l'Ilot Bouvard.

Un état sera transmis à Monsieur le Maire, concernant la méthode et le financement des travaux.

Salle plurivalente, réunion de chantier du 10/07/2019 : état des travaux principaux : tous les corps d'état étaient présents.

Le plancher a été réalisé (environ 30 cm au-dessus de la dalle).

La deuxième couche d'isolation du plafond est terminée.

En cours de réalisation :

Pose de la deuxième couche d'isolation des murs, et pose de la structure acier qui recevra les panneaux de BA 13. Nb : Epaisseur des murs : 36 cm.

Implantation ce jour des canalisations extérieures, pour la climatisation et l'évacuation E.U.

Implantation de la pompe à chaleur.

Les travaux de plomberie et d'électricité commenceront le 15 juillet.

Signalisation - travaux en cours :

Rue de l'avenir/Rue Pierre de Coubertin : pose d'un panneau « cédez le passage ».

Rue de la Charbonnière/Route de la ZA de Domagne : pose d'un panneau « cédez le passage ».

Chemin de Fortunat / rue de la Treille : pose d'un panneau « sens interdit à 200m ».

Chemin de Fortunat/Chemin de la Croix de Bois : pose d'un panneau « sens interdit ».

Forêt : pose de deux panneaux « interdit auto/motos, sauf travaux forestiers ».

Forêt : pose de deux panneaux « parking ».

Signalisation horizontale : en attente de l'entreprise

Finition extension parking Bouvard : à partir du 15 juillet (les marches de l'escalier ont été posées).

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 8 juillet 2019

Mr Christian POMMERUEL présente le compte rendu de cette commission :

PERMIS DE CONSTRUIRE

DA SILVA PINTO Joël

Sur un terrain situé route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 868, 873 & 880 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 751 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

CHABAL Edith
Sur un terrain situé 13 rue de la Cascade
Parcelle(s) N° 900 Section AL située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 465 m²
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GRENIER ET MODIFICATIONS DE FAÇADE

SCI LES SOUDANIERES
Sur un terrain situé 45 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 219, 203, 151, 149, 217 & 222 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 19073 m²
POUR L'EXTENSION D'UN BÂTIMENT DE LA SOCIÉTÉ OKTEO

Monsieur Claude CARTE demande qu'une sensibilisation auprès de la direction d'OKTEO soit faite concernant le flux de véhicules supplémentaires journalier route des Soudanières, qui sera consécutif à cette extension, avec une augmentation conséquente du personnel.

PERMIS DE DEMOLIR

Commune de CEYZERIAT
Sur un terrain situé 1 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 755 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 3884 m²
POUR LA DÉMOLITION D'UN LOCAL

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

SCI RICHER
Sur un terrain situé ZA Domagne
Parcelle(s) N° 1861 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 1454 m²
POUR LA CRÉATION D'UNE TERRASSE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande de RASCHITELLI
Sur un terrain situé La Plantée
Parcelle(s) N° 97 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1172 m²
LA CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS D'HABITATION JUMELÉES

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé 100 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2053 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 890 m²
VENTE DELASTRE

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 536, 537, 860 & 877 Section AL située(s) en zone UBb
D'une superficie totale de 14821 m²
DEMANDE POUR INFORMATION

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 537 les Soudanières
Parcelle(s) N° 208 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2383 m²
VENTE DO NASCIMENTO_PATE / BAECHLER_RELLE

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé Croix de Bois
Parcelle(s) N° 37 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 181 m²
VENTE GODMER / CONSORTS PATEL

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 11 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 195 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1051 m²
VENTE CUNHA VAZ / MAILLARD

Demande de Maître Nicolas LAGRANGE
Sur un terrain situé 18 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 557 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 275 m²
VENTE ROCHET / RAZOUANI

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé Les Plans
Parcelle(s) N° 92 Section ZA située(s) en zone A
D'une superficie totale de 8566 m²
COMMUNE DE SAINT JUST

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de SCP DARONNAT PORAL
Sur un terrain situé 100 rue Samuel Guichenon
Parcelle(s) N° 2053 Section A située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 890 m²
VENTE DELASTRE / MARCHE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 949, 950 & 955 Section AL située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 811 m²
CESSION AFA / ASL LOTISSEMENT DE L'ACHAR

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 206 rue des Vignes
Parcelle(s) N° 482 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 612 m²
VENTE GUILLEN / MORISOT

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 11 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 195 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1051 m²
VENTE CUNHA VAZ / MAILLARD

Demande de Maître Nicolas LAGRANGE
Sur un terrain situé 18 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 557 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 275 m²
VENTE ROCHET / RAZOUANI

4.2. – Point sur la révision PLU

Monsieur le Maire indique que les dossiers de révision générale du PLU ont été transmis aux personnes publiques associées, lesquelles devront faire part de leur avis dans un délai de trois mois, soit pour la fin du mois de septembre 2019.

Le Tribunal administratif a été saisi pour la nomination d'un commissaire enquêteur, sachant que l'enquête publique est programmée pour se dérouler de mi-octobre à mi-novembre, les dates précises devant être fixées en accord avec la personne désignée.

L'enquête publique sur le schéma directeur d'assainissement sera commanditée par les services de l'agglomération pour se dérouler sur la même période.

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque **(C. TRENTESAUX)**

5.1. – Commission scolaire du 2 juillet 2019

Mme Isabelle Franck présente le compte rendu de cette commission :

Au cours de cette réunion, la commission scolaire a examiné les règlements de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire.

Pour la garderie périscolaire pas de grands changements. Les horaires ont été réajustés en supprimant le ¼ h du soir comme convenu lors du conseil précédent. La garderie se terminera donc tous les jours à 18h30. Pas de changement de tarifs.

Pour le restaurant scolaire, la commission propose une augmentation du prix du repas de 10 cts, celui-ci passerait donc de 4 € à 4,10 €.

Pour le repas occasionnel, c'est-à-dire pour les inscriptions de dernière minute, la commission propose une augmentation de 50 cts, passant le repas à 6,50 € au lieu de 6 €.

N.B. : la fête de l'école organisée par le sou des écoles a eu lieu le 29 juin. Très peu de participation des parents au pique-nique prévu dans la cour de l'école. La canicule est sans doute une des raisons de cette faible participation.

5.2. – CME : aménagement de sécurité

Mme Josette Froment présente à l'assemblée le projet porté par le Conseil municipal d'enfants dans le domaine de la sécurité routière. Il vise à installer, à proximité d'un passage piéton, un petit personnage appelé « Piéto » afin d'encourager les automobilistes à ralentir.

Le choix est fait d'installer cet élément de sécurisation de chaque côté du passage protégé. Une proposition d'implantation est formulée à proximité de la Maison de santé, proposition à réexaminer compte tenu des autres propositions formulées en séance.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour l'acquisition des deux éléments, dont la pose sera assurée par l'équipe technique.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS **(C. TAVEL)**

Madame Cécile TAVEL informe le conseil sur les points suivants :

6.1. – Assemblée générale du Basket

L'Assemblée générale a eu lieu le vendredi 28 juin

Le club comprend 208 licenciés. L'équipe des dirigeants et entraîneurs bénévoles reçoit le renfort d'un salarié à temps plein.

Sur le plan sportif :

Cette année 5 équipes ont joué en Région.

L'équipe U18 fille est championne de l'Ain.

L'équipe U15 garçon a gagné la coupe de l'Ain.

Bureau :

Fabrice Morellet reste au conseil d'administration mais quitte la présidence du club. Il est remplacé par une co-présidence : Stéphanie Dangin et Xavier Prothière.

Bilan financier : le club termine sa saison par un déficit de -187,24 euros ;

6.2. – Prix cycliste de l'agglomération

Le dimanche 28 Août aura lieu la course des jeunes élites cyclistes. C'est une course nationale.

Le départ se situe à 12h devant l'ancien garage de Ceyzériat après la présentation des équipes sous les halles et l'arrivée sera au même endroit.

6.3. – Planning des gymnases

Réunion planning des gymnases de Domagne, Montagnat et du collège.

Chaque club a joué le jeu et la répartition s'est fait en bonne entente. Seule difficulté avec le foot qui demande des créneaux en salle l'hiver, ce qui est difficilement compatible avec les sports d'intérieur.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions **patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

Mme Françoise Dufour présente le compte rendu des manifestations récentes.

7.1. – Organisation des 13 et 14 juillet

Mme Françoise Dufour rappelle l'organisation des festivités du 13 juillet sur l'esplanade de Domagne. La commune prend en charge le feu d'artifice et l'animation musicale. La partie opérationnelle, pétanque, repas et soirée dansante est gérée par l'Union musicale avec le soutien du Comité d'initiative. Les agents techniques apportent également leur contribution notamment pour la gestion de l'alimentation électrique.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.2. – Demandeurs d'emploi :

	H	F	I	N.I.	Total
<u>Juin 2019</u> :	65	69	109	25	134
<u>Juillet 2019</u> :	66	67	106	27	133

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 26 septembre 2019 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,